charte de l’APF

comme il est écrit dans la déclaration universelle des droits de l’homme :

APF France handicap travaille au respect de la personne avec handicap

une personne avec handicap ou malade est d’abord une personne

la personne avec handicap a les mêmes droits que tout le monde

la personne avec handicap fait ses choix de vie

APF France handicap est indépendante de la politique et de la religion

APF France handicap revendique :

la personne en situation de handicap doit pouvoir aller où elle veut

une meilleure prise en compte des préoccupations des familles

le droit à avoir des aides (argent, personnes, matériels)

une meilleure prévention et information sur les droits et le handicap

APF France handicap développe :

une société plus accueillante

l’égalité des personnes partout et quel que soit leur handicap

la solidarité entre les gens

l’écoute et l’accueil des personnes et des familles

APF France handicap s’engage :

l’adhérent est très important

tout le monde peut dire ce qu’il veut

APF France handicap veut faire grandir l’association

APF France handicap défend les droits des personnes et des familles

APF France handicap veut des services de qualité

APF France handicap est présente partout en France

APF France handicap s’oblige :

APF France handicap fait très attention à bien utiliser l’argent

APF France handicap informe les gens qui lui donnent de l’argent

APF France handicap dépense l’argent pour des choses importantes